

**SÉANCE ORDINAIRE**  
**Conseil d'établissement - Centre Marie-Médiatrice**  
**18 juin 2024**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'établissement du Centre Marie-Médiatrice, tenue le 18 juin 2024 à 13 h 40.

**PRÉSENTES :**

Mme Maryse Turgeon	Représentante des groupes sociaux économiques/Le PITREM
Mme Chirine Chenouda	Représentante des enseignants
Mme Miroslava Petrova	Représentante des enseignants
Mme Sofia Kassi	Représentante des professionnels/Conseillère en formation scolaire
Mme Alisha Izeard	Représentante des élèves

Formant quorum sous la présidence de Mme Maryse Turgeon, Représentante des groupes sociaux économiques/Le PITREM

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :**

Mme Patricia Coulombe	Directrice du Centre Marie-Médiatrice
Mme Raymonde Pichette	Secrétaire d'école

**SONT ABSENTES :**

Mme Florence De Courcy	Représentante des élèves
Mme Mélina Lemieux	Représentante des élèves

## **1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Mme Maryse Turgeon, présidente du Conseil d'établissement, déclare la réunion ouverte à 13 h 40, et ce, après avoir constaté le quorum et s'être assurée que tous les membres aient reçu leur convocation dans les délais prévus.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Mme Patricia Coulombe, procède à la lecture de l'ordre du jour et souhaite apporter les ajouts suivants au point 10.1 - Présentation du budget pro forma 2024-2025 et 12.1 Occupation des locaux au Centre Marie-Médiatrice.

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Maryse Turgeon, appuyée par Mme Sofia Kassi que l'ordre du jour du 18 juin soit adopté tel que modifié.

Adopté à l'unanimité

### **ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la réunion / vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption : Procès-verbal de la dernière réunion du 29 avril 2024
4. Adoption : Plan de lutte à la violence et à l'intimidation
5. Adoption : Évaluation du plan de lutte à la violence et à l'intimidation
6. Adoption : Projet éducatif 2023-2027
7. Approbation : Début de l'opération Normes et modalités en évaluation
8. Approbation : Situation des cours hybrides
9. Approbation : Changements à l'horaire (pause de 10 minutes entre les périodes 2 et 3 horaire du soir (18 h à 21 h 10)

10. Adoption : Présentation du budget pro forma 2023-2024

10.1 Présentation du budget pro forma 2024-2025

11. Adoption de la résolution – CÉ # 2023-2024-003 – Transfert d'un montant de 675\$ du fonds 4 au fonds 9 pour payer les frais relatifs à l'achat de cartes cadeaux (150\$), d'une cartouche d'encre (130\$) et un montant de (395\$) pour aménager le local Zen.

12. Varia – Points divers

12.1 Occupation des locaux au Centre Marie-Médiatrice

13. Levée de la réunion

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 avril 2024**

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Chirine Chenouda d'adopter le procès-verbal tel que présenté. Cette proposition est appuyée par Mme Sofia Kassi et adoptée à l'unanimité.

**4. PLAN DE LUTTE À LA VIOLENCE ET À L'INTIMIDATION**

Mme Coulombe a déposé le document plan de lutte 2023-2024 du Centre Marie-Médiatrice pour prévenir et combattre l'intimidation à l'école. Ce document a été présenté au Conseil des élèves et sera déposé sur le Site Web du Centre Marie-Médiatrice. Il est proposé par Mme Chirine Chenouda, appuyée par Mme Sofia Kassi d'adopter le plan de lutte à la violence et à l'intimidation. Adopté à l'unanimité.

**5. ÉVALUATION DU PLAN DE LUTTE À LA VIOLENCE ET À L'INTIMIDATION**

En ce qui concerne l'évaluation du plan de lutte à la violence et à l'intimidation, le canevas se fera en septembre à la rentrée. Ce document se doit d'être conforme aux directives du MELS. On y retrouve dans le document l'**analyse de la situation** (actes d'intimidation et de violence) qui comprend un questionnaire anonyme pour évaluer le climat scolaire auprès des élèves du Centre. Les forces du milieu, la vulnérabilité ou les problématiques et la cible, les moyens d'évaluation de la cible, quand (échéancier et calendrier) et qui (PLIV aux membres du personnel et code QR créé et déployé dans le Centre ? Les comportements attendus et les moyens retenus. Le signalement d'une situation et le protocole d'intervention pour les gestes d'intimidation et de violence.

Compte tenu de l'entrée en vigueur de l'article 79 de la Loi sur le protecteur national des élèves, les établissements scolaires doivent prévoir les éléments suivants dans le plan de lutte : Activités de formation obligatoire pour les membres de la direction et les membres du personnel et des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel. Il est proposé par Mme Sofia Kassi, appuyée par Mme Miroslava Petrova d'adopter l'évaluation du plan de lutte à la violence et à l'intimidation. Adopté à l'unanimité.

## **6. PROJET ÉDUCATIF 2023-2027**

Mme Patricia Coulombe a déposé le document « Mise en œuvre du projet éducatif 2023-2027 » Mme Coulombe mentionne que nous en sommes à la dernière étape. Ce fut un travail laborieux qui a pris plus de 2 ans et demi à mettre sur pied et en profite pour féliciter l'équipe. Il est proposé par Mme Sofia Kassi, appuyée par Mme Chirine Chenouda d'adopter le projet éducatif 2023-2027. Adopté à l'unanimité.

## **7. DÉBUT DE L'OPÉRATION NORMES ET MODALITÉS EN ÉVALUATION**

Le document sera présenté à l'équipe école afin de mettre sur pied un comité pour terminer les travaux avant le mois de décembre. Un canevas est fait par les Services éducatifs. Pour l'instant, nous avons les modalités qui seront retravaillées en équipe-centre. Le document pourrait être adopté par le CÉ en décembre 2024 ou février 2025. Suivi

## **8. SITUATION DES COURS HYBRIDES**

Mme Coulombe nous informe qu'à compter du 2 juillet 2024, il n'y aura plus de cours hybrides, les étudiants ont été avisés.

## **9. CHANGEMENT À L'HORAIRE (PAUSE DE 10 MINUTES ENTRE LES PÉRIODES 2 ET 3 HORAIRE DE SOIR (18 H À 21 H 10)**

Mme Patricia Coulombe dépose le document de l'horaire des cours pour 2024-2025. Les changements apportés sont les suivants : Une pause de 10 minutes aura lieu entre la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> période et l'horaire de soir débutera à 18 h pour se terminer à 21 h 10. Suite au sondage, celui-ci a été bien accueilli et les étudiants satisfaits. La proposition a été déposée au CPEPE du 17 juin 2024.

## **10. PRÉSENTATION DU BUDGET PRO-FORMA 2023-2024**

Le budget pro forma 2023-2024 a été présenté lors de la rencontre du Conseil d'établissement du 29 avril 2024.

Il est proposé par Mme Miroslava Petrova appuyée par Mme Sofia Kassi d'adopter le budget pro forma 2023-2024. Adopté à l'unanimité

### **10.1 PRÉSENTATION DU BUDGET PRO-FORMA 2024-2025**

Les changements ont été apportés pour l'année 2024-2025. Les coupures qui ont été apportées sont les suivantes : un poste de secrétaire à 100%, le poste de la conseillère en formation scolaire à 20 %, et 3 postes d'enseignants.

## **11. ADOPTION DE LA RÉSOLUTION - CÉ 2023-2024-003 - TRANSFERT D'UN MONTANT DE 675\$ DU FONDS 4 AU FONDS 9 POUR PAYER LES FRAIS RELATIFS À L'ACHAT DE CARTES CADEAUX (150\$), D'UNE CARTOUCHE D'ENCRE (130\$) ET UN MONTANT DE (395\$) POUR AMÉNAGER LE LOCAL ZEN**

Il est proposé par Mme Chirine Chenouda, appuyée par Mme Alisha Izeard d'adopter la résolution - CÉ 2023-2024-003. Adopté à l'unanimité

## **12. VARIA**

### **12.1 OCCUPATION DES LOCAUX AU CENTRE MARIE-MÉDIATRICE**

Lors de la réunion du Conseil d'établissement du 29 avril 2024, Mme Coulombe nous informait du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) en vertu de l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique (LIP). Lors de cette rencontre, il a été mentionné que l'École des Métiers du Meuble (service de garde) occupe trois locaux et en septembre prochain, il y aura un DEP en entretien ménager qui accueillera 2 ou 3 groupes. En plus de ces groupes, le Centre Marie-Médiatrice accueillera un nouveau projet européen. Ce projet sera dirigé par le Centre de services scolaire de Montréal et le secteur de la formation professionnelle. Des cohortes d'une durée de 1 semaine seront formées d'étudiants français et occuperont deux locaux.

### 13. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 14 h 30. Proposée par Mme Sofia Kassi, appuyée par Mme Chirine Chenouda.



Maryse Turgeon, Présidente  
par Maryse Turgeon,



Patricia Coulombe, Directrice